

Frédéric Boutet
31290 Montclar-Lauragais
Membre de Stop Nucléaire 31 l'Antidette
Le 10 juin 2013,

Commission Nationale du Débat Public
244 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS
Mail : CNDP@debatpublic.fr

À Monsieur Christian LEYRIT, Président de la «CNDP»
À Monsieur BERNET, commission « enfouissement des déchets nucléaires »

Le communiqué du 28 mai 2013 émanant de votre organisation, reproduit ci-dessous en fin de lettre, m'ordonne une réponse immédiate. Les citoyens, du plus privilégié au plus démuné, des hauts fonctionnaires du parti aux moindres cireurs de bottes, semblent participer à une conspiration universelle visant ce qu'il faut faire ou ne pas faire ; tous donnent l'impression d'être d'accord pour n'énoncer jamais le mensonge, le Mensonge, le MENSONGE. Persuadés qu'ils sont de la nécessité de cacher la vérité, convaincus qu'il ne fallait même pas tenter de la saisir, comme il faut éviter d'ouvrir le boîtier d'une montre pour découvrir son mécanisme, ils finissent par ignorer tout de cette vérité. Cette vérité c'est que participer à votre réunion sur CIGEO n'est pas une liberté fondamentale pour tous. C'est encore un avantage créé par et donné à ceux qui font acte de domination sur les contribuables par la construction d'ouvrages pharaoniques.

En effet, participer à vos débats sur CIGEO est une liberté seulement théorique pour les citoyens puisque la construction de CIGEO est déjà décidée et que votre débat n'est qu'une étape administrative parmi les autres. Extrait de www.cigeo.com :

Calendrier prévisionnel du processus d'autorisation de Cigéo :

2013 : Débat public sur le projet Cigéo, organisé par la Commission nationale du débat public.

2014-2015 : Préparation de la demande d'autorisation de création de Cigéo.

2015 : Dépôt par l'Andra de la demande d'autorisation de création de Cigéo.

2015-2018 : Evaluation de la demande d'autorisation de création par la Commission nationale d'évaluation, avis de l'Autorité de sûreté nucléaire et recueil de l'avis des collectivités territoriales. Evaluation de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Loi fixant les conditions de réversibilité du stockage. Mise à jour de la demande d'autorisation par l'Andra, instruction par l'Autorité de sûreté nucléaire et enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation de création du Centre par décret en Conseil d'Etat.

Sous réserve d'autorisation, calendrier prévisionnel du démarrage de l'exploitation de Cigéo :

2019 : Début des travaux de construction des installations de Cigéo (hors travaux préparatoires).

2025 : Mise en service de Cigéo par l'Andra, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire.

2025-2030 : Phase de démarrage de l'installation.

2030 et au-delà : Développement progressif de Cigéo avec des réexamens périodiques de sûreté (tous les 10 ans).

Vous pouvez vous auto-congratuler à l'infini entre bureaucrates hypnotisés, de soit-disant défendre une liberté fondamentale. Vous pouvez condamner les actes des empêcheurs de tenir vos réunions. Vous êtes un rouage du mensonge, comme certains militaires et autocrates étaient les rouages du mensonge pendant l'affaire Dreyfus.

Je fais partie d'une association qui a peint une exposition sur le projet CIGEO et nous invitons les citoyens à Toulouse à voir cette exposition. Nous les invitons à s'informer non seulement sur le projet mais aussi sur les modes de domination utilisés aujourd'hui, incluant l'organisation de réunions intitulées « débat public », qui viennent des travaux de sociologie sur la « *démocratie technique* » qui consiste à imposer le choix arbitraire des cupides autoritaires dans une image floue de débat contradictoire.



Illustration 1: Tableau introductif de l'exposition "CIGEO, projet pharaonique"

Nous n'avons donc pas besoin de vos réunions qui donnent l'apparence de la démocratie. Nous présentons nos arguments contradictoires avec ceux qui veulent construire CIGEO. Par contre, nous avons besoin que soit reconnue comme liberté fondamentale le fait que la décision appartient au peuple. La démocratie – au sens des Grecs – est fondée sur le principe que chacun pèse le même poids dans la décision, faisant alors appel à la diversité des opinions pour éviter les abus de pouvoirs. Or aujourd'hui tout est biaisé : on appelle « démocratie » un système d'élection de « représentants » qui ne représentent rien que les intérêts des industriels du béton, bitume, verre, acier électricité. Vous aussi représentez ces intérêts par l'organisation de votre mensonge : ce que vous appelez « débat public » n'est qu'une mascarade, un simulacre, une mauvaise pièce de théâtre dans laquelle vous êtes les idiots du village.

Cette lettre n'a pas pour objectif de vous changer. Continuer à faire ce qui vous semble bon aujourd'hui. Vous allez dans le mur, allez-y écrasez-vous dedans. J'écris cette lettre pour qu'on se souvienne. Nous nous souviendrons de ce que vous avez fait, de ce que vous avez porté, du mensonge que vous transformez en vérité.

Communiqué de la CNDP sur le débat public Cigéo (28 mai 2013)

Le 23 mai dernier, la première réunion du débat public sur le Centre de stockage profond réversible des déchets radioactifs (Cigéo) à Bure a été perturbée par quelques dizaines de participants qui appelaient depuis plusieurs semaines à son « boycott actif ».

Constatant l'impossibilité de dialoguer, et afin d'éviter tout incident qui aurait pu entacher la suite du processus, le Président de la Commission Particulière a décidé de suspendre la séance. De nombreux participants, y compris des opposants au projet, ont manifesté leur désapprobation et leur frustration devant cette situation.

La Commission nationale rappelle que le débat public sur les grands projets ayant un impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire est un droit établi et protégé par la loi. Celle-ci résulte des engagements internationaux pris par la France et constitue un progrès démocratique considérable.

S'opposer physiquement et quels qu'en soient les motifs, à l'exercice de ce droit, revient à porter atteinte à une liberté fondamentale.

La Commission, autorité indépendante et neutre, est garante de l'exercice de ce droit au débat qui comprend notamment l'information des citoyens et la possibilité pour chacun de faire entendre ses arguments, y compris sur l'opportunité du projet.

Le débat sur le projet Cigéo se poursuivra donc en utilisant tous les moyens d'expression du public. La Commission a d'ores et déjà reçu plus de 200 questions et avis et 12 cahiers d'acteurs. A l'issue du débat, la CNDP publiera le compte rendu du débat et son bilan.

Afin de ramener la sérénité nécessaire à l'expression de tous et de garantir le respect des principes du débat public, la Commission a pris les décisions suivantes :

- La CNDP organisera dans les meilleurs délais une table ronde avec tous les acteurs des 2 départements concernés par le projet Cigéo : parlementaires, élus, responsables sociaux professionnels, syndicats, associations, Etat.
- Elle proposera un forum citoyen sur Internet et les réseaux sociaux.
- Elle envisagera des formes complémentaires de participation du public permettant notamment aux citoyens directement concernés de s'exprimer.
- Les réunions publiques de Saint-Dizier et de Joinville sont différées.

Enfin, la CNDP souhaite que l'ANDRA, EDF et AREVA soient rapidement saisis afin de déterminer l'impact, sur le projet Cigéo, des 4 scénarios sur le futur bouquet énergétique envisagés dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, répondant ainsi aux observations récentes formulées par l'ASN.

Elle appelle toutes les parties prenantes à faire preuve d'esprit de tolérance et d'ouverture.